

Son Excellence le Gouverneur-Général, dans la salle des Séances du Conseil Légitif, il a plu à Son Excellence de prononcer un Discours aux deux Chambres du Parlement Provincial, et que, pour prévenir les erreurs, il en a obtenu une copie, laquelle il a lue à la Chambre comme suit :

*Honorables Messieurs du Conseil Légitif :*

*Messieurs de l'Assemblée Légitif :*

En vous réunissant pour la reprise de vos travaux constitutionnels, je désire exprimer ma reconnaissance à une bienfaisante Providence, qui me permet de vous féliciter de la prospérité et du contentement général du peuple de cette Province, et de la continuation pour nous des biensfaits inestimables de la paix.

Il a été commis des outrages contre le commerce et le territoire des *Etats-Unis d'Amérique* par des personnes qui, après avoir commis ces actes, ont cherché un asile sur le sol Canadien.

Pour prévenir l'organisation d'aucune entreprise de cette nature dans les limites de cette Province, et aussi pour me mettre en état de remplir avec efficacité mes devoirs envers une puissance voisine en relations amicales avec Sa Majesté, j'ai cru devoir organiser un système de police secrète sur la ligne frontière des *Etats-Unis*, et, pour le même objet, j'ai appelé en service permanent une partie de la Force Volontaire de la Province.

Des considérations semblables ont fait naître l'idée d'armer l'Exécutif de pouvoirs plus grands qu'il n'en possède aujourd'hui pour le cas de ceux qui, en profitant du droit d'asile qui a toujours été accordé sur le sol Britannique aux réfugiés politiques de tous les pays, peuvent oublier les obligations que, par leur séjour parmi nous, ils contractent implicitement d'obéir à nos lois et de respecter la politique déclarée de notre Souveraine.

Il va être mis devant vous un Bill à cette fin, et je le recommande à votre prompte attention.

Je suis heureux de pouvoir vous signaler le zèle et l'empressement qu'ont montrés les Membres de la Force Volontaire lors de leur appel en service actif.

Leur conduite démontre que la présente population du *Canada* n'a pas dégénéré des mâles vertus qui caractérisent les races dont elle tire son origine, et qu'on peut attendre d'elle, en toutes occasions, qu'elle répondra à la voix du devoir, soit pour le maintien de l'ordre intérieur, soit pour repousser l'agression étrangère.

Les Commissaires nommés sous l'autorité du second chapitre des Statuts Refondus pour le *Bas-Canada*, pour préparer un Code Civil, de même qu'un Code de Procédure Civile pour le *Bas-Canada*, ont achevé la première partie de leur œuvre ; les résultats de leurs travaux seront mis devant vous, et je suis informé que le Code de Procédure Civile est dans un état très-avancé.

La confection de la codification des lois Civiles dans les deux langues, Française et Anglaise, ne peut manquer d'être d'un grand avantage pour les habitants du *Bas-Canada*, en mettant les personnes des différentes origines en état de lire dans leur propre langue les lois civiles qui les régissent, et qui jusqu'à présent n'ont été accessibles que dans une langue, qui n'est pas la langue maternelle d'une partie du peuple dont elle règle les droits Civils.

*Messieurs de l'Assemblée Légitif :*

La dépense rendue nécessaire par l'appel des Volontaires en service actif, et qui était imprévue lors du vote du budget pour l'année courante, va exiger un vote supplémentaire pour ce service.

J'ai témoigné le désir qu'il fût mis devant vous un estimé à cette fin.

J'ai le plaisir de pouvoir vous annoncer que la législation financière de la dernière session a été suivie d'heureux résultats.

Il y a eu augmentation considérable dans le revenu, et à la fois extension du commerce de la Province.

J'ai donné ordre que le Budget pour la prochaine année fiscale fût mis devant vous, et vous verrez qu'il a été préparé de manière à combiner l'économie avec l'efficacité du service public.

*Honorables Messieurs et Messieurs :*

A la clôture de la dernière Session du Parlement, je vous informai que j'avais inten-